



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 27 JUILLET 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 juillet 2009

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2009

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 27 juillet 2009 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, madame la conseillère Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présent : monsieur Denis Savard, greffier-adjoint.

Étaient absents : monsieur Jean-Léo Legault, conseiller et madame Kathleen S. Labelle, conseillère.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Décompte progressif no. 8 – Carrefour giratoire
2. Carrefour giratoire – Travaux municipaux
3. Décompte progressif no.5 – Réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent
4. Adjudication de contrat – Appel d'offres TP-2009-020– Réfection du pont de la plage Major et démolition de deux passerelles
5. Décompte progressif no. 1 – Acceptation provisoire des travaux – Réfection aqueduc bordures et pavage - Rues Saint-Paul et Préfontaine
6. 93 rue Demontigny – Mandat aux ingénieurs Évaluation des travaux correctifs à réaliser
7. Autorisation de tenir un exercice d'incendie - Protocole d'entente – Démolition du bâtiment principal – 1110 rue Principale – Matricule 4500-74-9944
8. Vente de terrain – Partie du lot 13A-3 – Rue Godon
9. Nomination du maire suppléant du 1^{er} août au 5 novembre 2009
10. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 23 juillet 2009
11. Protocole d'entente modifié - Aménagement extérieur pour le commerce Aquasport Marine – 201 Boulevard Norbert-Morin – Matricule 4302-05-0276
12. Protocole d'entente - Démolition du bâtiment existant et aménagement extérieur - Projet Hameau sur le Lac - Matricule 4301-14-8173
13. Exemption de fournir des cases de stationnement - Projet intégré d'habitations - Compagnie « Hameau sur le lac inc. », propriétaire de l'immeuble situé au 14 à 22, rue Dazé - Matricule 4301-14-8173
14. Dérogation mineure au 20-22, rue Dazé - Espace de stationnement et empiètement d'un balcon

15. PIA au 788, rue des Pommiers - Implantation en montagne - Nouvelle construction
16. PIA au 471, chemin des Chalumeaux - Implantation en montagne - Nouvelle construction
17. PIA au 30, avenue Nantel - Implantation en montagne – Agrandissement de la véranda existante non isolée
18. PIA sur l'impasse des Cornouillers - Implantation en montagne - Nouvelle construction
19. PIA au 10, croissant Athanase-David - Implantation en montagne – Rénovation du bâtiment principal
20. PIA au 238, rue Saint-Venant – Implantation en montagne – Galerie en cour latérale droite
21. PIA au 116, rue du Mont-Rainer – Domaine Chanteclair – Rénovation du bâtiment principal
22. PIA au 155, Boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Enseigne sur poteau
23. PIA au 201, Boulevard Norbert-Morin – Travaux sur la route 117 – Agrandissement du bâtiment principal et modification de l'aménagement extérieur du projet
24. PIA au 51 à 55, rue Saint-David - Travaux - Rénovation du bâtiment principal
25. PIA au 173 à 179, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures
26. PIA au 49-55, rue Saint-André – Travaux au centre-ville – Revêtement extérieur
27. PIA au 1065, rue Principale – Affichage sur la route 117 – Commerce «Le Groupe SM inc.»
28. PIA au 14 à 22, rue Dazé – Travaux et construction dans certaines zones – Lotissement pour un projet intégré d'habitations
29. PIA au 14 à 22, rue Dazé – Travaux et construction dans certaines zones – Projet intégré d'habitations
30. PIA au 280, Montée Rosa – Domaine Chanteclair – Rénovations extérieures
31. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

2009-07-496

Décompte progressif no. 8 – Carrefour giratoire

ATTENDU

le contrat adjugé à MBN Construction inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d'égouts et d'aqueduc, dans le cadre d'un protocole signé avec le ministère des Transports du Québec, pour la construction d'un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec :

- accepte la recommandation de paiement no 8 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 34 791.45 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu'en date du 1^{er} juillet 2009 ;
- accepte le paiement à « MBN Construction Inc.», de la somme de 34 791.45 \$, taxes en sus ;

- le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les deux postes budgétaires suivants; soit :

↵ 34 262.57 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-145),
↵ 528.88 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-147).

ADOPTÉE

Reporté

Carrefour giratoire – Travaux municipaux

Ce point a été reporté

2009-07-497

Décompte progressif no.5 – Réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent

ATTENDU

le contrat adjugé pour la réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent par la résolution 2008-08-517;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation en date du 15 juillet 2009, de Vincent Lauzon, chargé de projet auprès de la firme d'ingénieurs-conseils Genivar :

- accepte le décompte progressif no 5 corrigé, au montant de-26 881.32 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus;
- accepte le paiement à l'entreprise « Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord Inc.» de la somme de 28 0783.56 \$ taxes en sus, incluant la libération de la retenue de 5%;
- le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense à même le surplus libre qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-16-721 selon le bon de commande DG*398.

ADOPTÉE

2009-07-498

Adjudication de contrat – Appel d'offres TP-2009-020– Réfection du pont de la plage Major et démolition de deux passerelles

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres numéro TP-2009-020 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Génie et des Infrastructures :

- décrète des travaux de réfection du pont de la plage Major et de démolition de deux passerelles ;

- accorde un contrat à « Construction Jomiguy Inc. », conformément à sa soumission datée du 24 juillet 2009, suite à l'appel d'offres TP-2009-020, pour la réalisation de ces travaux, le tout pour une somme maximale de 38 500 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée à même le règlement d'emprunt numéro 2007-EM-139, selon le bon de commande TP*9177.

ADOPTÉE

2009-07-499

Décompte progressif no. 1 – Acceptation provisoire des travaux – Réfection aqueduc bordures et pavage - Rues Saint-Paul et Préfontaine

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et la réfection de bordures et de pavage d'une section des rues Saint-Paul et Préfontaine, par la résolution 2009-04-221;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no 1, au montant de 315 476,35 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée par Gilles Taché & associés Inc. (Alexandre Hudon, ingénieur chargé de projet), en date du 24 juillet 2009 ;
- autorise le paiement à l'entreprise « MBN Construction Inc.» pour une somme de 283 928,71 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée comme suit :

- 73,75% au poste budgétaire 03-600-45-721 et,
- 26,25% au poste budgétaire 02-320-10-521, selon le bon de commande TP*8772.

QUE le conseil municipal accepte la recommandation d'acceptation provisoire des travaux préparée par Gilles Taché & associés Inc. (Alexandre Hudon, ingénieur chargé de projet), en date du 27 juillet 2009 et ainsi que la remise contractuelle de 5% qui en découle.

ADOPTÉE

2009-07-500

93 rue Demontigny – Mandat aux ingénieurs Évaluation des travaux correctifs à réaliser

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu signification d'une requête pour l'obtention d'une injonction interlocutoire et permanente, dans le dossier de la Cour supérieure du district de Terrebonne, portant le numéro 700-17-006221-096, concernant l'immeuble situé au 93, rue Demontigny;

ATTENDU QU'

Il y a lieu de procéder rapidement pour trouver une solution technique dans ce dossier complexe qui exige l'expertise d'ingénieurs spécialisés ;

ATTENDU

l'urgence de procéder, puisqu'il y a poursuite judiciaire, la Ville est exemptée d'aller en appel d'offres et est habilitée à mandater la firme qui a la compétence et la disponibilité requise ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme d'ingénieurs « Le Groupe S.M. International inc. », conformément à son offre de services datée du 27 juillet 2009, pour effectuer une évaluation et faire les recommandations appropriées, relatif à la problématique causée par une ancienne conduite d'égout inaffectée, sous l'immeuble sis au 93, rue Demontigny :

- ❖ dossier de poursuite de la Cour supérieure du district de Terrebonne, portant le numéro 700-17-006221-096, entre les parties suivantes :

Francine Dubé, demandeur
Domiciliée et résidant au 93, rue Demontigny

c.

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, défenderesse

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant forfaitaire de 4500 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-415-00-995 selon le bon de commande numéro GR*305.

ADOPTÉE

2009-07-501

Autorisation de tenir un exercice d'incendie - Protocole d'entente – Démolition du bâtiment principal – 1110 rue Principale – Matricule 4500-74-9944

ATTENDU QUE

le bâtiment fut incendié le 23 décembre 2007 ;

ATTENDU QU'

un protocole d'entente avec la compagnie 9175-0190 Québec inc. est nécessaire pour assurer la réalisation des travaux de démolition du bâtiment et de nettoyage du terrain ;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu une offre de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 1110, rue Principale d'utiliser le bâtiment pour une pratique d'incendie pour les pompiers ;

ATTENDU QU'

une garantie financière en faveur de la Ville au montant de 3 000\$ assurerait la réalisation des travaux de démolition tel que spécifié au permis de démolition et au protocole d'entente signé pour effectuer le brûlage du bâtiment ;

ATTENDU QUE

la signature d'un protocole d'entente par le directeur adjoint du service Urbanisme et environnement nécessite une autorisation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie :

- ❖ accepte l'offre de monsieur Pierre Desjardins, représentant la compagnie 9175-0190 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble situé au 1110, rue Principale, portant le matricule numéro 4500-74-9944, d'utiliser ce bâtiment pour des exercices d'incendie.
- ❖ autorise le directeur du Service de sécurité incendie à signer le protocole d'entente avec monsieur Pierre Desjardins, tel que substantiellement présenté.

QUE le conseil municipal autorise le directeur adjoint du service Urbanisme et Environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec monsieur Pierre Desjardins, représentant dûment mandaté par la compagnie « 9175-0190 Québec inc. », propriétaire du lot existant 5-5 du rang 4 du canton de Beresford, à Sainte-Agathe-des-Monts, sous le matricule 4500-74-9944, afin de garantir la réalisation des travaux prévus au permis de démolition et au protocole d'entente relatif à la démolition du bâtiment principal.

ADOPTÉE

Laurent Paquette se retire de la table des délibérations

Robert Lamarre préside l'assemblée

2009-07-502

Vente de terrain – Partie du lot 13A-3 – Rue Godon

ATTENDU QUE

le propriétaire souhaite acquérir la partie excédentaire de l'emprise de la rue Godon qui longe son terrain, afin de consolider l'aménagement paysager réalisé;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la vente à madame Céline Piché, d'un terrain constituant l'excédent de l'emprise de la rue Godon, identifié par une partie du lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro treize A (13A-3 ptie), du rang 4, canton de Beresford, d'une superficie de 108,95 mètres carrés, au prix de 3 788.03 \$, plus les taxes applicables.

Le tout tel que présenté au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Jean Godon, portant la minute 17450 en date du 28 mai 2009.

QUE le conseil précise que les frais de notaire, d'arpenteur, et autres documents nécessaires, soient à la charge de l'acheteur.

QUE le greffier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Laurent Paquette reprend son siège

2009-07-503

Nomination du maire suppléant du 1^{er} août au 5 novembre 2009

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme monsieur Robert Lamarre, conseiller, à titre de maire suppléant, pour la période du 1^{er} août au 5 novembre 2009.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désigne monsieur Lamarre substitut du maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

ADOPTÉE

Nicole Meloche se retire de la table des délibérations

2009-07-504

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 23 juillet 2009

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 23 juillet 2009.

ADOPTÉE

2009-07-505

Protocole d'entente modifié - Aménagement extérieur pour le commerce Aquasport Marine – 201 Boulevard Norbert-Morin – Matricule 4302-05-0276

ATTENDU QUE

le terrain sur lequel est projetée l'implantation du bâtiment commercial nécessite des travaux d'aménagements paysagers et de construction d'étagères à bateaux ;

ATTENDU QU'

un protocole d'entente avec la compagnie «9196-8289 Québec inc. – Aqua Sport Marine inc.». est nécessaire pour assurer la réalisation des aménagements paysagers et la construction des étagères à bateaux ;

ATTENDU QU'

une garantie financière en faveur de la Ville au montant de 10 000\$ assure la réalisation des aménagements paysagers et de construction des étagères à bateaux sur le site tel que prévu au plan déposé ;

ATTENDU QUE

la signature d'un protocole d'entente par le directeur adjoint du service Urbanisme et environnement nécessite une autorisation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur adjoint du service Urbanisme et environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec la compagnie « 9196-8289 Québec inc. – Aqua Sport Marine inc.», dûment représentée par son président, monsieur François Lamont, propriétaire du lot projeté 16-106 du rang 4 du canton de Beresford à Sainte-Agathe-des-Monts, sous le matricule 4302-05-0276, afin de garantir la réalisation des aménagements paysagers et la construction des étagères à bateaux.

ADOPTÉE

Procès verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal du 27 juillet 2009
Page 7 sur 14

2009-07-506

**Protocole d'entente - Démolition du bâtiment existant et aménagement extérieur -
Projet Hameau sur le Lac - Matricule 4301-14-8173**

ATTENDU QUE

pour permettre la réalisation d'un projet intégré d'habitation, un bâtiment devra être démoli ;

ATTENDU QU'

un protocole d'entente avec la compagnie « Hameau sur le lac inc. » est nécessaire pour assurer la réalisation des travaux de démolition, de nettoyage du terrain et d'aménagement du terrain ;

ATTENDU QU'

une garantie financière en faveur de la Ville au montant de 25 000 \$ assurerait la réalisation des travaux de démolition telle que spécifiée au permis de démolition et au protocole d'entente.

ATTENDU QUE

la signature d'un protocole d'entente par le directeur adjoint du service Urbanisme et environnement nécessite une autorisation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur adjoint du service Urbanisme et environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec monsieur Jean-Jacques Saint-Jean, représentant dûment mandaté par la compagnie « Hameau sur le Lac inc. », propriétaire du terrain portant le numéro de matricule 4301-14-8173, afin de garantir la réalisation des travaux prévus aux permis de démolition et au protocole d'entente relatif à la démolition du bâtiment principal.

ADOPTÉE

2009-07-507

**Exemption de fournir des cases de stationnement - Projet intégré d'habitations -
Compagnie « Hameau sur le lac inc. », propriétaire de l'immeuble situé au 14 à 22,
rue Dazé - Matricule 4301-14-8173**

ATTENDU QUE

pour permettre la réalisation d'un projet intégré d'habitation, un nombre minimum de cases de stationnement doit être aménagé;

ATTENDU QUE

le projet tel que présenté au service Urbanisme et environnement nous permet de constater qu'il y aura deux cases de stationnement non aménagées, mais prévues à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE

la disposition spéciale de l'article 12.1.14 du règlement de zonage numéro 2002-U23 est inscrite à la grille des usages et spécifie que pour tout projet de construction dans cette zone, le conseil municipal peut accorder une exemption partielle de l'obligation de fournir des cases de stationnement;

ATTENDU QUE

cette demande d'exemption est la première déposée pour cet usage et le nombre de cases de stationnement disponibles pour ce projet est supérieur à 60 % ;

ATTENDU QUE

la somme à déboursier pour lequel l'exemption accordée par le Conseil est calculée en multipliant la somme de 2 000 \$ par le nombre de cases de stationnement ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à percevoir la somme de 4 000 \$ de monsieur Jean-Jacques Saint-Jean, représentant dûment mandaté par la compagnie « Hameau sur le Lac Inc. », propriétaire du terrain portant le numéro de matricule 4301-14-8173, pour l'exemption d'aménagement de deux cases de stationnement d'un montant de 2 000 \$ chacune.

ADOPTÉE

Reporté

Dérogation mineure au 20-22, rue Dazé - Espace de stationnement et empiètement d'un balcon

Ce point a été reporté

2009-07-508

PIA au 788, rue des Pommiers - Implantation en montagne - Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 769 en date du 21 juillet 2009.

Cette demande est déposée par Michael Gevry, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5-16-1 du rang 4 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

2009-07-509

PIA au 471, chemin des Chalumeaux - Implantation en montagne - Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 511 en date du 16 juin 2009.

Cette demande est déposée par Jean-François David, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 2-188 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-510

PIA au 30, avenue Nantel - Implantation en montagne – Agrandissement de la véranda existante non isolée

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement de la véranda existante dans la cour latérale gauche.

Le tout tel que montré au plan préparé par Isabelle Garceau en date du 22 juin 2009.

Cette demande est déposée par Mario Morales, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12B-28-1, 12B-30-1, 12B-32, 12B-33-2-2-2, une partie des lots 12B-34, 12B-2-2 et 12B-36, du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-511

PIA sur l'impasse des Cornouillers - Implantation en montagne - Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant minute 12 768 en date du 21 juillet 2009.

Cette demande est déposée par Marie-Françoise Vially, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-92 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-512

PIA au 10, croissant Athanase-David - Implantation en montagne – Rénovation du bâtiment principal

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la modification du toit existant, l'ajout d'un porche d'entrée en façade et d'une nouvelle fenêtre au bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Anthony Fantini, représentant dûment mandaté par Frank Bertucci, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 15A-28 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-513 **PIA au 238, rue Saint-Venant – Implantation en montagne – Galerie en cour latérale droite**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une galerie en cour latérale droite à la condition suivante :

- que les balustrades et le treillis à la base de la structure de la galerie soient de couleur blanche.

Cette demande est déposée par Gina Pozzulo, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 9-7, 9-8, 9-9, 10-8, et 10-9, du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-514 **PIA au 116, rue du Mont-Rainer – Domaine Chanteclair – Rénovation du bâtiment principal**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en l'installation de deux nouvelles fenêtres à l'étage et en l'installation d'une porte patio à la condition suivante :

- que la nouvelle porte patio soit de la même couleur que le revêtement extérieur existant.

Cette demande est déposée par Lise Brouillet, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-191 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2009-07-515 **PIA au 155, Boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Enseigne sur poteau**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste au remplacement de l'affichage sur le poteau existant par un nouveau support aux conditions suivantes :

- que la garantie financière déjà déposée pour l'aménagement paysager englobe la pose de l'enseigne;
- qu'un aménagement à la base de l'enseigne soit effectué.

Le tout tel que montré au plan projet d'affichage de la firme Enseignes Transworld portant le numéro de dessin 210183m1 en date du 8 mai 2009.

Cette demande est déposée par Enseignes Transworld, représentant dûment mandaté par 177254 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 2A-501 et une partie du lot 12A du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-516

PIA au 201, Boulevard Norbert-Morin – Travaux sur la route 117 – Agrandissement du bâtiment principal et modification de l'aménagement extérieur du projet

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale gauche pour la relocalisation de l'aire intérieure existante de lavage et de préparation des bateaux, aux conditions suivantes :

- que le revêtement extérieur de tôle de l'agrandissement du bâtiment principal soit de la même couleur que le bâtiment existant;
- qu'une haie de cèdres, d'une hauteur minimale de 3 pieds, soit plantée devant l'agrandissement et le nouveau bâtiment accessoire ;
- que la garantie financière demeurant au permis englobe la nouvelle disposition des étagères à bateau et les nouveaux aménagements paysagers.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 523 en date du 18 juin 2009 et aux plans préparés par l'architecte Mario Allard portant le numéro de projet 0938 et 0940.

Cette demande est déposée par 9196-8289 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 6-106, du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

Reporté

PIA au 51 à 55, rue Saint-David - Travaux - Rénovation du bâtiment principal

Ce point a été reporté

2009-07-517

PIA au 173 à 179, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la rénovation extérieure du bâtiment résidentiel multifamilial.

Le tout tel que montré au plan projet de rénovation de façade de Anik Daoust et reçu en date du 23 juillet 2009.

Cette demande est déposée par Val Diro Inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-185, 12A-186, 12A-187 et une partie du lot 12A-184 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-518

PIA au 49-55, rue Saint-André – Travaux au centre-ville – Revêtement extérieur

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au remplacement du revêtement extérieur par un nouveau revêtement sur l'ensemble des façades du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Jean-Robert Prévost, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11A-74 et une partie du lot 11A-75 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-519

PIA au 1065, rue Principale – Affichage sur la route 117 – Commerce «Le Groupe SM inc.»

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste au changement de l'enseigne à plat pour le nouveau commerce «Le Groupe SM inc.».

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 22 juillet 2009.

Cette demande est déposée par Jocelyne Myre, représentante dûment mandatée par Esthétique d'auto Sainte-Agathe, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5A-2-2 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-520

PIA au 14 à 22, rue Dazé – Travaux et construction dans certaines zones – Lotissement pour un projet intégré d'habitations

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 011 – Travaux et construction dans certaines zones qui consistent en la proposition d'un projet de subdivision cadastrale pour la création de 4 nouveaux lots dans le cadre de la planification d'un projet intégré d'habitation.

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant minute numéro 17 561 en date du 2 juillet 2009.

Cette demande est déposée par Jean Voizard, représentant dûment mandaté par Hameau sur le Lac inc. , propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 15-14-56 et une partie des lots existants 15 et 15-14, et les lots projetés 181 à 184, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

Reporté PIA au 14 à 22, rue Dazé – Travaux et construction dans certaines zones – Projet intégré d'habitations

Ce point a été reporté

2009-07-521 PIA au 280, Montée Rosa – Domaine Chanteclair – Rénovations extérieures

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la modification des ouvertures en façade principale, au remplacement de cinq fenêtres et en la modification des couleurs du revêtement extérieur aux conditions suivantes :

- que les couleurs proposées soient inversées, soit revêtement extérieur et barrotins existants de couleur beige «infusion de tilleul» et boiseries, moulures, cadrages et mains courantes existants de couleur «prince noir», ou bien que d'autres couleurs qui s'intègrent au domaine Chanteclair soient choisies;
- que les fenêtres soient agrémentées de volets et corniches.

Cette demande est déposée par Richard Cliche, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 2A-11 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier-adjoint, Denis Savard